

Proposition du Conseil administratif du 13 juin 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits d'étude pour un montant total de 700 000 francs, soit:

- crédit I de 300 000 francs destiné à l'inventaire et au diagnostic des installations sportives, propriété de la Ville de Genève;**
- crédit II de 200 000 francs destiné à l'élaboration de l'image directrice du site sportif du Bout-du-Monde/Vessy;**
- crédit III de 200 000 francs destiné à l'élaboration de l'image directrice du site sportif de la Queue d'Arve/Vernets.**

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Depuis des nombreuses années les installations sportives en Ville de Genève sont vétustes et des demandes de rénovation et d'entretien lourd des bâtiments dont certains ont été construits à titre provisoire sont inscrites selon l'urgence dans le 7^{ème} PFI. Comme le territoire de la commune n'est pas extensible et les terrains a vocation sportive se font rares il est indispensable que les sites sportifs existants soient valorisés de manière optimale.

Entretemps les demandes du public, des clubs et associations ne cessent d'augmenter et la Ville de Genève n'arrive pas à satisfaire les nouveaux besoins soit parce que les installations sont saturées soit parce qu'elles ne répondent plus aux critères sportifs et aux normes d'aujourd'hui.

Compte tenu de l'ampleur des travaux et après examen et validation par la Délégation à l'aménagement du territoire, il nous est apparu nécessaire d'effectuer l'inventaire et le diagnostic des équipements sportifs. Cette étude constituera un outil d'aide à la décision pour les priorités à donner aux investissements des équipements sportifs communaux à l'horizon 2020.

Conduits de manière transversale par les Départements de la culture et du sport et des constructions et de l'aménagement, la première étude aura comme objectif l'analyse des vocations spécifiques de l'ensemble des sites, les synergies entre eux, les éventuels regroupements, les nouveaux sports à considérer, leur optimisation et leur potentiel en relation avec les besoins exprimés par les associations sportives.

Sur la base de l'inventaire, du diagnostic et de l'analyse des besoins précédents un programme sera établi pour les sites du Bout-du-Monde/Vessy et Queue d'Arve/Vernets.

Les deuxième et troisième études aboutiront à l'élaboration d'images directrices pour les deux sites sportifs précédents. Elles intégreront en particulier les enjeux énergétiques et environnementaux d'envergure associés aux infrastructures sportives, tout comme les importants potentiels d'énergies renouvelables exploitables sur ces sites, dans l'optique de les rendre « 100% renouvelables » et « 0 émission ». L'image du centre sportif Queue d'Arve /Vernets tiendra compte du Plan directeur du PAV en cours d'étude au DCTI.

Ces études seront traitées dans le cadre de la commission sportive de l'ACG pour trouver les collaborations et synergies nécessaires avec les autres communes, le canton, les associations et clubs sportifs.

Programme et Descriptif des études

Crédit I

Elaboration de l'inventaire et du diagnostic des installations sportives de la VdG

Le sport a un rôle essentiel à jouer dans la vie du citoyen, raison pour laquelle l'offre doit s'adapter de manière permanente aux besoins. L'inventaire et le diagnostic des équipements gérés par le service des sports constitue un instrument essentiel à l'accomplissement des missions du service des sports qui sont promouvoir l'activité physique, développer les volets prévention, santé et intégration, soutenir le mouvement sportif, moderniser et développer les infrastructures sportives.

L'accès aux équipements sportifs performants et adaptés reste une priorité. Il n'est pas concevable de développer une véritable politique sportive sans avoir la maîtrise des installations. Pour ces raisons un diagnostic de l'ensemble du patrimoine bâti géré par le service des sports et un cadastre des besoins sont indispensables afin d'engager un programme de réhabilitation, d'achat ou de rénovation des équipements et de pouvoir déterminer des projets d'extension ou de création de complexes sportifs.

Cet état des lieux permettra de déterminer l'état sanitaire des installations sportives (constructions, installations techniques, performances énergétiques, environnementales), la conformité aux normes et règlements en vigueur (éditées par Macolin, associations faitières, SIA), les disciplines pratiquées par site, le taux d'occupation, le type de gestion, les différents niveaux de compétition (tout public, amateur, ligue nationale), les besoins exprimés par l'Association genevoise du sport (AGS), les critères qualitatifs de l'offre et les potentiels à développer.

A l'issue de cette étude un programme pour les installations des sites sportifs du Bout-du-Monde/Vessy et Queue d'Arve/Vernets sera élaboré sur la base d'un bilan offre/demande. L'objectif est de faire évoluer l'offre de manière qualitative.

La durée de l'étude de l'inventaire, du diagnostic et l'élaboration des programmes serait d'environ 12 mois une fois le crédit d'études voté, en force.

Crédit II

Elaboration d'une image directrice du centre sportif du Bout-du-Monde / Vessy.

Il s'agira, sur la base du programme défini dans la première phase de l'étude, de proposer un projet d'aménagement du site du Bout-du-Monde et Vessy. Le projet devra tenir compte des installations existantes et proposer une stratégie quant à leur maintien ou leur déplacement ainsi qu'à la localisation des nouvelles installations.

L'objectif est de disposer d'un plan-guide stratégique permettant de gérer sur le court, le moyen et le long terme l'évolution de chacun des sites, de fixer les priorités et de dégager des potentiels substantiels pour de nouveaux équipements permettant de répondre aux demandes de nouvelles pratiques sportives, tout en conservant une ligne claire sur la vocation du site. Une attention particulière sera portée au traitement du paysage et des espaces publics.

Cette phase d'étude devra intégrer l'inventaire des contraintes pesant sur ce site et proposer des solutions permettant la meilleure intégration possible. Il s'agira notamment de vérifier les contraintes liées à la géologie, au périmètre de protection des rives de l'Arve, à l'énergie, à la gestion des eaux et aux valeurs naturelles existant sur place. En outre un volet de l'étude sera destiné à vérifier l'insertion de chaque secteur dans un réseau de mobilité et de transports en commun cohérent.

Une approche par scénarios permettra de dégager les options possibles et de déterminer la meilleure stratégie d'action.

Crédit III

Elaboration de l'image directrice du centre sportif de la Queue d'Arve/Vernets.

S'agissant de l'image directrice Queue-d 'Arve/Vernets, l'objectif de l'étude est sensiblement le même que le précédent tout en intégrant l'optique particulière du développement du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), ce qui nécessitera une coordination accrue avec les projets engagés dans ce cadre.

Le périmètre à étudier s'étend de la rue Hans-Wilsdorf à la rue de la Gravière, entre l'Arve et la rue François-Dussaud.

L'image directrice devra tenir compte de la voie verte d'agglomération qui passe le long de l'Arve, des études et des planifications en cours ainsi que des accords relatifs au secteur PAV, en particulier de la convention entre l'Etat de Genève, les Villes de Carouge, Lancy et Genève et le comité référendaire qui s'était opposé au projet de modification de zones, et de multiples études.

A ce stade il faut mentionner que :

- Les études PAV envisagent le déplacement du service de la voirie le long de la route des Jeunes. Cette opération doit encore faire l'objet d'une analyse de faisabilité technique et financière minutieuse.
- La convention susmentionnée précise un des principes fondamentaux du PAV : l'équilibre 1 nouveau logement pour 1 nouvel emploi. La carte illustrative qui l'accompagne indique que le site de la Queue-d 'Arve est prévu pour du logement ;
- Le concept des espaces publics et de la mobilité du PAV prévoit un axe destiné aux mobilités douces qui débouche sur l'actuel parc de la piscine des Vernets.

Face à ce contexte encore très évolutif, une approche par scénarios est également préconisée.

La durée de l'étude des deux images directrices serait d'environ 12 mois une fois les études du crédit I validées.

Coût des études

Le coût total des trois crédits d'étude comprend les honoraires des mandataires pour les prestations de l'étude de l'inventaire et le diagnostic des installations et des images directrices des centre sportifs du Bout-du-Monde/Vessy et de la Queue-d'Arve/Vernets.

Estimation des coûts selon code CFC

Crédit I

2	Inventaire et diagnostic des installations sportives		
29	Honoraires		275'000
5	Frais secondaires et comptes d'attente		3'000
52	Reproductions	3'000	
Total du crédit I d'étude demandé HT:			278'000
TVA 8 %			22'240
Total du crédit I d'étude demandé :			300'240
Arrondi du crédit I d'étude demandé :			300'000

Crédit II

3	Image directrice Bout-du-Monde		
39	Honoraires		180'000
5	Frais secondaires et comptes d'attente		5'000
52	Reproductions	5'000	
Total du crédit II d'étude demandé HT:			185'000
TVA 8 % admis			15'000
Total du crédit II d'étude demandé :			200'000

Crédit III

3	Image directrice Queue-d 'Arve/Vernets		
39	Honoraires		180'000
5	Frais secondaires et comptes d'attente		5'000
52	Reproductions	5'000	
Total du crédit II d'étude demandé HT:			185'000
TVA 8 % admis			15'000
Total du crédit III d'étude demandé :			200'000

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre "Estimation des coûts" sont ceux du mois de mars 2012 et ne comprennent aucune variation.

Référence au septième plan financier d'investissement

L'objet du crédit I est prévu sous le N° 050.069.01 Etude évolution des installations sportives, du septième plan financier d'investissement 2012 - 2023 pour un montant de 300'000 francs.

Les crédits II et III sont prévus sous le N° 050.016.03 Vessy 14, stade du Bout-du-Monde, études d'aménagement du septième plan financier d'investissement 2012 - 2023 pour un montant de 400'000 francs.

A la suite de ces études il est prévu de déposer les crédits d'étude et de réalisation qui seront nécessaires pour retrouver des infrastructures optimales ainsi qu'un crédit d'études pour l'élaboration d'un concours d'architecture en vue de la réalisation d'un équipement multisports sur un de ces sites.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit I est le service des sports en collaboration avec le service des bâtiments. Celui des crédits II et III est le service d'urbanisme. Le service bénéficiaire des trois crédits est le service des sports.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets de délibération suivants :

PROJET DE DELIBERATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300'000 francs destiné à l'inventaire et au diagnostic des installations sportives propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300'000 francs.

Art. 3. La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

PROJET DE DELIBERATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 200'000 francs destiné à l'étude de l'Image directrice du site sportif du Bout-du-Monde/Vessy.

Art. 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200'000 francs.

Art. 3. La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 2 annuités.

PROJET DE DELIBERATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 200'000 francs destiné à l'étude de l'Image directrice du site sportif de la Queue d'Arve/Vernets.

Art. 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200'000 francs.

Art. 3. La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 2 annuités.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

Le 13 juin 2012